|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG CONCURRENCE-DIRECTION H- UNITE  H1 (Infrastructures et aides à la finalité régionale) |
| Numéro de poste Sysper: | 274817 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Hubert de Broca (Chef d’Unité)  4ème trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité COMP.H.1 est chargée de la politique et de l’application des règles de l’UE en matière d’aides d’État applicables dans tous les États membres dans les domaines du développement régional, en particulier les grands projets d’investissement, des aides à l’investissement en faveur des PME, des aides en cas de catastrophe naturelle et des aides aux infrastructures non sectorielles (telles que les autoroutes, les centres d’exposition et les centres de congrès). L’unité est également en charge des aides à l’investissement au titre de la section 2.8 du Cadre Temporaire de Crise et de Transition. L’unité est donc responsable d’appliquer le cadre réglementaire de l’Union en matière d’aides d’État dans les domaines susmentionnés, conformément à la législation, aux lignes directrices et à la pratique pertinente. Elle met en œuvre le contrôle des aides d’État par l’évaluation de cas individuels et de régimes d’aides d’État et contribue à l’élaboration d’une politique et d’initiatives en matière d’aides d’État dans ces domaines. L’unité coordonne également les activités relatives aux Fonds structurels et d’investissement européens (Fonds ESI) dans la mesure où elles concernent des aides d’État, et de manière générale les initiatives ayant un impact sur la politique de cohésion de l’UE (telles que le Fonds pour une transition juste et la stratégie verte et numérique).

​ ​ ​ ​ ​ ​

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste de gestionnaire de dossier intéressant, diversifié et gratifiant. Le(a) candidat(e) retenu(e) sera responsable de l’évaluation juridique et/ou économique des aides régionales à l’investissement, des infrastructures et des aides en cas de catastrophe, quelle que soit leur nature (prénotification, notification par les États membres, plainte, etc.). Un gestionnaire de dossier (individuellement ou en tant que membre d’une équipe) est responsable d’un certain nombre d’affaires d’aides d’État et traite toutes les étapes de la procédure, depuis l’examen initial jusqu’à l’adoption d’une décision formelle de la Commission.

Le/la candidat (e) retenu (e) s’occupera également de travaux politiques, qu’il s’agisse de projets pour lesquels l’unité est chef de file ou associée. Ce poste implique des contacts fréquents avec les représentants des États membres, les conseillers juridiques et économiques des entreprises bénéficiaires d’aide, ainsi que les collègues d’autres Directions Générales de la Commission. Le(a) candidat(e) retenu(e) participera, en particulier, à la coopération régulière avec la DG REGIO, par exemple pour la préparation de la contribution de la DG COMP à des projets liés aux fonds structurels de l’UE. Nous proposons de rejoindre une équipe dynamique de professionnels travaillant dans une atmosphère stimulante, conviviale et axée sur l’équipe.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un professionnel dynamique et expérimenté ayant une solide expérience juridique et/ou économique. Le poste requiert de bonnes capacités d’analyse et d’organisation, ainsi qu’une excellente maîtrise de l’anglais. La connaissance d’une langue communautaire supplémentaire de niveau B1 est nécessaire. De bonnes capacités rédactionnelles sont indispensables. Le candidat doit également combiner esprit d’équipe et esprit d’initiative pour travailler de manière autonome.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)